



service de l'information (514) 286-2155
1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5

no 114

semaine du
1er au 7 mai 1981

nouvelles csn



un reportage-photo sur le 1er mai page 11



Gérard Gagné
ex-président du syndicat de la
Commonwealth Plywood
est tué au travail en forêt

page 12

les coupures:

la CSN demande
un débat public

pages 3-5



l'entretien

ménager:
faut faire
le ménage

pages 6-7

**victoires
du droit
au travail**

pages 8-9



agenda du mouvement

mai

- 11-13 conseil central de Montréal colloque sur la santé-sécurité, de 9 à 17 heures, au 1601.
- 15-16 mouvement québécois pour combattre le racisme 3ième conférence annuelle sur le thème éducation et racisme, à la polyvalente Pierre-Dupuy, à Montréal.
- 20-22 FPSCQ congrès régulier, à l'édifice CSN, à Québec
- 28 Mines, métallurgie et produits chimiques session d'étude sur la loi 17 et ses implications, à Montréal, au 1601

juin

- 4-6 FSMMP bureau fédéral, à Montréal
- 12-14 SECSN assemblée générale annuelle, à Québec, au 155.
- 15-17 CSN conseil confédéral, à Montréal, au Sheraton Mont-Royal. Remplace celui prévu pour mai.
- 18-21 FNEQ conseil fédéral, à Trois-Rivières

MAI, C'EST LE MOIS LE PLUS BEAU!

La campagne du FDP nous oblige à remettre nombre d'activités prévues en mai:

- le conseil confédéral est remis en juin du 15 au 17
- la rencontre salariés-élus est remise en septembre, du 16 au 18

ÉDUCATION ET RACISME

La 31ième conférence annuelle du Mouvement québécois pour combattre le racisme aura lieu le 15 mai, à compter de 17 heures, ainsi que le 16, de 9h30 à 16h30, à la polyvalente Pierre-Dupuy, 1000, rue Parthenais, à Montréal. Parminou y présentera la pièce de théâtre *Mettez-vous dans ma peau*.

cabinet Lévesque La CSN annonce ses priorités

"La tâche qui attend le nouveau cabinet est énorme car les problèmes auxquels la population et les travailleurs sont aux prises exigent des interventions rapides et vigoureuses de l'État" a déclaré le président de la CSN Norbert Rodrigue.

"M. Parizeau et ses collègues de l'éducation et des affaires sociales doivent reviser de toute urgence les coupures de près d'un demi-milliard dans l'éducation et les affaires sociales contenues dans le récent budget car aucun des secteurs qui ont fait l'objet de coupures n'apparaissent à la population comme des services de luxe", estime-t-il. Il en veut pour preuve la réaction très large de plusieurs groupes qui ont unanimement dénoncé ces coupures budgétaires qui se traduiront par des services diminués à la population.

Au ministre du travail, Pierre Marois, le président de la CSN rappelle qu'il a la responsabilité de mettre en

oeuvre le plus rapidement possible une véritable politique d'accès à la syndicalisation.

Au ministre Jacques Parizeau, qui s'est vu confier une nouvelle responsabilité touchant les institutions financières, le président de la CSN a rappelé que la centrale revendique depuis longtemps la prise en charge, par l'État québécois, de l'épargne collective obligatoire des québécois, épargne que l'on retrouve surtout dans les fonds de pension et les compagnies d'assurances.

"Si l'État québécois mettait la volonté politique nécessaire pour que ces sommes colossales servent au développement économique du Québec à partir de nos besoins sociaux plutôt qu'à partir des besoins de rentabilité de la haute finance, nous aurions entre les mains un outil collectif qui pourrait influencer fortement sur notre avenir", a déclaré M. Rodrigue.

St-Charles Borromée ENTENTE HORS COUR DE \$142,000

Le président Norbert Rodrigue a informé mercredi les membres du Bureau confédéral de la centrale qu'une entente hors cour de l'ordre de \$142,000 venait d'intervenir dans le cas des deux poursuites en recours collectif inscrites contre la CSN, la FAS et le syndicat des employés de l'hôpital St-Charles Borromée par des patients de cette institution.

Rappelons que la pre-

mière poursuite était de l'ordre de \$460,000 et la seconde de \$11,600,000.

C'est en prenant en considération, entre autres, les frais juridiques déjà encourus ou à encourir que le Bureau confédéral et le Conseil confédéral avaient accepté cette hypothèse de règlement qui avait été soumise à ces deux instances au début de mois de mars.

Le règlement final est intervenu cette semaine.

REPORTAGE

La qualité des services au public en péril



Des services à la santé fragile

La qualité des services publics en prend tout un coup avec les coupures budgétaires. Plus ça se précise, plus ça se gâte.

Dans le domaine de la santé, deux secteurs s'annoncent déjà particulièrement "chauds", l'hébergement des personnes âgées et l'assistance aux jeunes.

Sur ce dernier point, les interrogations sont nombreuses dans les centres d'accueil et les centres de services sociaux qui reçoivent les jeunes ayant des problèmes.

On sait que la loi 24 sur la protection de la jeunesse, adoptée par le gouvernement en place, accorde une attention spéciale aux jeunes qui ont des difficultés. Or, aujourd'hui, non seulement les centres d'accueil sont-ils engorgés mais il n'est pas rare que des travailleurs sociaux doivent s'occuper de plus de 80 cas.

C'est beaucoup trop et avec les coupures ça ne peut qu'augmenter. Et la délinquance, elle, ne connaît aucune relâche. Au contraire.

Les coupures dans le secteur de la santé ne datent pas d'hier et frappent des services de plus en plus majeurs. La Fédération des affaires sociales dénonce d'ailleurs que ce secteur soit maintenant administré comme une industrie.

Ainsi, après la centralisation des buanderies à Montréal, c'est le regroupement des cuisines d'hôpitaux qui est envisagée dans la région de Québec. Un beau projet pour le pré-cuit et le congelé.

Et il s'agit d'une initiative qui pourrait mettre en péril environ 1,400 jobs, d'après la FAS.

Une éducation à rabais

La situation n'est guère plus rose dans le secteur scolaire où même le ministre de l'Éducation craint le pire.

En effet, dans une lettre envoyée cet hiver au ministre des Finances, Jacques Parizeau, le représentant du ministre Camille Laurin écrit que les coupures annoncées vont compromettre "un grand nombre" des projets gouvernementaux.

Et il donne des exemples: l'augmentation des heures de classe au primaire, l'ajout d'une année au secteur professionnel du secondaire, un manuel scolaire pour chaque matière, des cours de récupération, des mesures pour les milieux populaires etc. Tout cela est remis en question.

Le soutien scolaire CSN par ailleurs perd au moins 928 postes sur 8,341, soit 11,2%. Et d'autres coupures sont à venir. Ce sont autant de techniciens, de surveillants d'élèves, de préposés à l'entretien qui disparaissent. Des secrétaires avec 15 ans d'ancienneté sont remerciées.

La Fédération des employés des services publics (CSN) a chargé une personne de dresser la liste des cas à scandales et des réductions de services particulièrement odieuses, tant elle juge la situation sérieuse.

Les professionnels ne sont pas en meilleure position et devront répartir leur

Les coupures budgétaires:

\$280 millions à l'éducation
\$220 millions aux affaires sociales

4 nouvelles csn

travail entre plusieurs écoles.

Marchez les enfants

Le transport scolaire n'est pas épargné non plus et, à la suite d'une réduction de \$10 millions dans son budget, le ministère des Transports a indiqué à la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) qu'elle devra réduire son budget du tiers. C'est-à-dire qu'elle devra retirer 100 de ses 300 autobus scolaires de la circulation...

L'éducation des adultes fout le camp

Le secteur de l'éducation des adultes demeure peut-être le plus touché de tous. On sait déjà que les cours d'été seront moins nombreux, que les cours de formation générale seront réduits et que des cours aux adultes qui ne coûtaient rien deviennent payants.

À titre d'exemple, signalons qu'au cégep Bois-de-Boulogne, on prive 600 étudiants d'enseignement du français langue seconde et qu'à celui de Maisonneuve on abolit deux programmes, celui d'électrotechnique et d'informatique, touchant ainsi une centaine d'étudiants.

La Fédération des professionnels salariés et cadres (CSN), pour sa part, a voulu souligner le fait que les objectifs sociaux poursuivis par le Québec depuis 10 ans en matière d'accès à l'éducation, notamment pour les adultes, étaient détournés, et que les travaux de la Commission d'étude sur la formation des adultes (la Commission Jean) étaient en péril avec les coupures. C'est ce que craint aussi le ministre Laurin dans la lettre adressée au ministre Parizeau.

À la CECM notamment, sept des 19 centres d'éducation aux adultes ferment leurs portes en juin. Il y aura donc moins d'inscriptions et de plus longs trajets à parcourir pour apprendre.

Au cégep, le secteur adulte est durement touché aussi mais le secteur régulier n'est pas épargné et les cégépiens déboursent plus d'argent pour leur matériel scolaire.

Par ailleurs, la Fédération nationale des ensei-

gnants du Québec (CSN) fait un lien entre la durée du conflit à l'Institut Tercart et l'austérité dans le domaine scolaire. C'est en tout cas ce que l'employeur évoque lorsqu'il refuse les demandes syndicales. D'ailleurs un bon nombre d'institutions privées croient que leur existence est rendue fragile et certains syndicats ont accepté de ré-ouvrir leur convention, d'augmenter leur tâche et de réduire leur salaire.

Un débat public s'impose

Un peu partout, des syndiqués se réunissent pour évaluer les effets des restrictions budgétaires sur leur travail mais aussi sur les services à la population.

Plusieurs veulent poursuivre le débat autour des coupures et de leurs implications, dont l'importance ne fait plus aucun doute.

L'UQAM en chute libre

À l'Université du Québec à Montréal (UQAM), les restrictions budgétaires ont des conséquences tout simplement catastrophiques: environ 9,000 nouveaux étudiants seront refusés d'ici l'automne 1982, faute d'argent.

En effet, les autorités de l'UQAM craignent de courir tout droit à la faillite si elles laissent leurs portes ouvertes. C'est pourquoi elles ont décidé de se stabiliser aux alentours de 21,500 étudiants même si elles pourraient en accueillir 30,000 d'ici un an, tant la demande est forte.

Cela fait dire au Syndicat des professeurs de l'UQAM (CSN), le SPUQ, que finalement c'est toute la démocratisation de l'enseignement qui est compromise, juste au moment où l'université la plus populaire du Québec commençait à remplir son rôle.

La vice-présidente du SPUQ, Geneviève Racette, déduit que près de la moitié des étudiants qui seront refoulés sont issus des milieux ouvrier et agricole. Et qu'ils n'iront pas ailleurs.



où iront-ils demain?

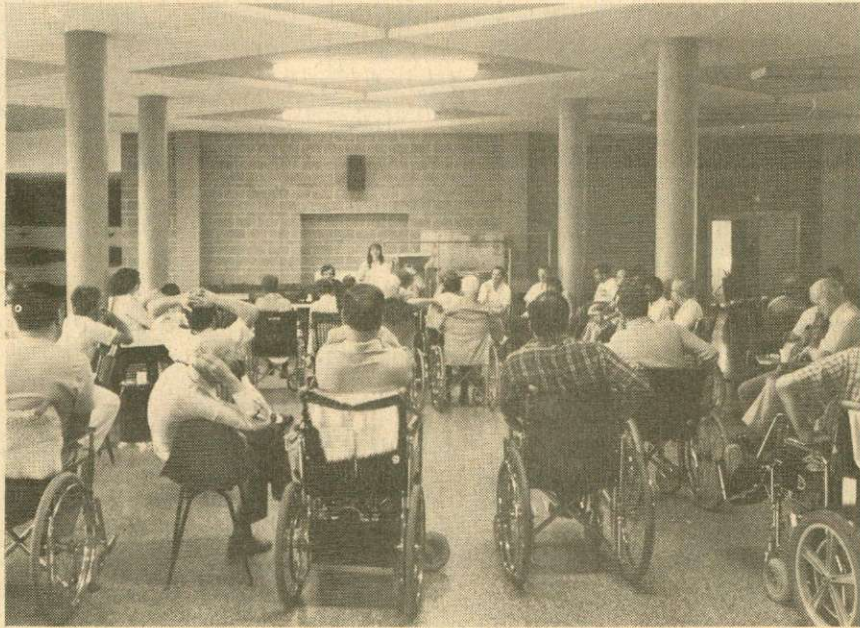
C'est que seule l'UQAM répond aux besoins d'une clientèle nouvellement acquise. Cette année, 51% des étudiants ont un emploi à temps plein, 65% ont au moins une personne à charge, 55% étudient à temps par-

tiel et plus de 30% ont au moins 30 ans.

Ce n'est pas tout. En septembre, 3,000 étudiants risquent d'être sans place parce que le gouvernement n'a pas encore autorisé l'UQAM à louer de nouveaux espaces.

à l'hôpital Notre-Dame de la Merci

LES BÉNÉFICIAIRES APPUIENT LES SYNDIQUÉS



Le 29 avril, les employés de l'hôpital Notre-Dame de la Merci de Montréal ont invité les bénéficiaires de cet établissement à une assemblée générale du syndicat pour leur expliquer et discuter avec eux des répercussions des coupures de postes sur les soins. Une quinzaine de postes directement reliés aux soins aux patients ont été coupés dans cet établissement.

Les patients ont très apprécié cette rencontre, comme il l'a été dit dans une lettre adressée au syndicat, où les bénéficiaires appuyaient les efforts des syndiqués en vue d'améliorer la qualité et la quantité des services.

au centre d'accueil Laprairie

UN LOCK-OUT POUR DES UNIFORMES

75 syndiqué-es du Centre d'accueil Laprairie sont en lock-out depuis le 2 mai parce que la direction leur refuse l'entrée dans l'établissement. Le prétexte c'est que la direction affirme qu'elle n'exige pas le port de l'uniforme, même si elle demandait une autorisation écrite à ceux qui se présentaient au travail en tenue civile. Le directeur-général du centre d'accueil ne veut pas payer

pour les uniformes, ce qui est pourtant prévu dans la convention, et il ne veut pas que les travailleurs et travailleuses portent des "jeans", ce qu'ils font depuis le 1er mai. Alors il les fait attendre à la porte.

Pendant ce temps les 125 personnes âgées qui sont à l'intérieur se font servir leurs repas par les cadres dans des assiettes disponibles. Et elles ne peuvent effectuer autant de sorties et d'activités

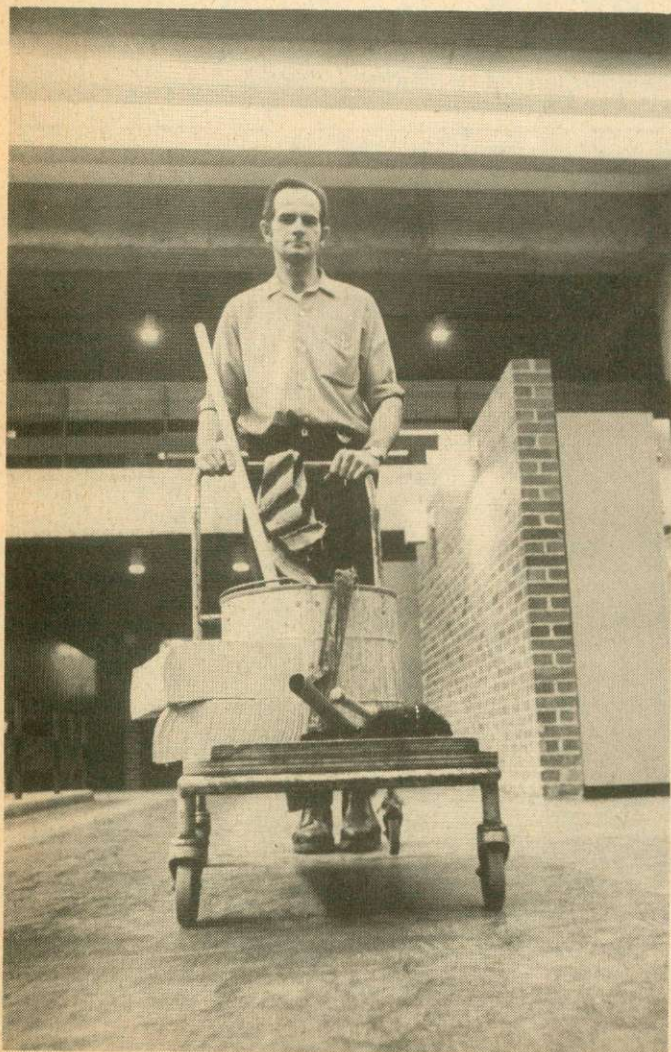


que les beaux jours du printemps leur procurent à cette période-ci de l'année.

C'est une belle façon déguisée de sauver de l'argent sur le dos des bénéficiaires!

DOSSIER

LA DOUBLE EXPLOITATION DANS L'ENTRETIEN MÉNAGER



L'industrie de l'entretien ménager compte 35,000 salarié-e-s au Canada, dont 8,000 au Québec. Une proportion importante sont des néo-québécois et 40% sont des femmes.

Sept pour cent des 700 entreprises du secteur au Québec emploient 55% de la main-d'oeuvre, laquelle est dispersée dans des milliers d'édifices, ce qui rend sa syndicalisation extrêmement difficile.

La sous-traitance

La principale caractéristique économique de l'industrie de l'entretien ménager, c'est qu'elle est composée essentiellement de sous-traitants qui offrent leurs services pour effectuer un travail que le propriétaire d'un immeuble ne veut pas effectuer lui-même.

Les motivations de ce

dernier sont évidemment d'ordre économique: il s'évite ainsi l'achat de l'outillage requis pour effectuer l'entretien de l'immeuble et surtout, il s'évite l'embauche de travailleurs surnuméraires ou l'octroi de temps supplémentaire plus coûteux lorsque des tâches qui n'ont pas à être accomplies chaque jour doivent être effectuées (exemple: la peinture des murs).

L'entreprise sous-traitante, puisqu'elle a de nombreux travailleurs à son service, n'aura qu'à y envoyer le nombre d'employés nécessaires en surplus pour effectuer ce travail non routinier et les renvoyer ailleurs par la suite.

Le chantage

Ce caractère de sous-traitance permet à l'employeur d'effectuer un

Une centaine de travailleurs et travailleuses de l'entretien ménager de la région montréalaise ont participé, le 2 mai, à un colloque organisé à leur intention par la CSN, donnant ainsi le coup d'envoi à la campagne de signature de cartes d'adhésion CSN dans ce secteur.

Le thème du colloque et de la campagne: "Faut faire le ménage là-dedans!"

"Là-dedans", c'est l'industrie de l'entretien ménager elle-même, où les conditions de travail sont carrément abominables, comme le démontrent les quelques témoignages ci-contre recueillis au cours du colloque.

Pour y "faire le ménage", la CSN et sa Fédération des services publics proposent à ces travailleurs(euses) de se

donner un instrument de revendication qu'ils contrôleront eux-mêmes plutôt que de continuer à subir la domination et l'incompétence du local 298 de l'Union des employés de services. Celle-ci ne compte qu'environ, 2,000 membres sur les quelque 8,000 salarié-e-s du secteur, bien qu'elle y soit présente depuis plus de 30 ans. Les conventions collectives qu'elle y négocie, par le fait de son quasi monopole de représentation syndicale, prennent donc force de décret applicable à l'ensemble des salarié-e-s de l'industrie.

Regroupés en quatre ateliers selon leur langue d'origine (français, italien, portugais, espagnol), les participants au colloque ont unanimement dénoncé la faiblesse de ce décret.

chantage constant envers ses salarié-e-s en prétextant qu'une amélioration de leurs conditions de travail le désavantagerait face à ses concurrents qui pourraient alors lui ravir ses contrats (généralement renouvelables à tous les ans), entraînant ainsi des mises à pied.

Comme les entreprises sous-traitantes procèdent par voie de soumissions, elles offrent leurs services au prix le plus bas possible pour décrocher des contrats.



La "productivité"

Or, le seul coût qui soit vraiment compressible, dans une entreprise d'entretien ménager, c'est le coût de la main-d'oeuvre. Comme les compagnies doivent payer le salaire prévu au décret, il leur est pratiquement impossible de compresser leurs coûts sur le salaire nominal. Il leur reste alors la "productivité".

L'entreprise sous-traitante chargera au propriétaire d'un édifice environ \$8.00 l'heure pour chaque heure de travail prévue au contrat de service, alors qu'elle en verse \$5.50 à ses employés. Mais en forçant ceux-ci à accomplir leur tâche en moins de temps que prévu dans le contrat, elle

"Pour obtenir les contrats, les compagnies doivent soumissionner le plus bas possible. Elles coupent donc sur ce qui est coupable, les employé-e-s. Elles nous promènent d'un contrat à l'autre, toujours à la course, en maintenant toujours un minimum de personnel. Et on se tait parce qu'on a peur de perdre sa job."

empoche intégralement le \$8.00 multiplié par le nombre d'heures ainsi économisées.

Et que fera l'employé-e pour combler le reste de sa journée de travail? On l'envoiera tout simplement effectuer l'entretien dans un autre édifice dont l'employeur sous-traitant détient le contrat. Celui-ci sauve aussi le salaire d'un autre employé qu'il devrait embaucher si ce n'était de ce stratagème.

C'est là, en résumé, la double exploitation que subissent quotidiennement les travailleurs et travailleuses de l'entretien ménager. Double exploitation

"Le travail de nuit, ça change toute l'organisation de notre vie: l'alimentation, le travail les fins de semaine, les travaux plus lourds la nuit, travailler six jours par semaine... Et quand on recommence le dimanche soir, on est plus fatiguées qu'au milieu de la semaine: habituées à dormir le jour, il nous faut dormir la nuit le samedi, notre journée de congé. On est donc débalancées. Depuis trois mois à l'entretien, j'ai perdu plusieurs kilos. Il faut se syndiquer et défendre nos droits."



"Je fais le ménage à la Commission de sécurité et de santé au Travail (CSST). Je dois nettoyer, seule, 150 bureaux et quatre salles de bain en quatre heures. Je trouve non-sécuritaire de travailler seule: qu'arrivera-t-il si je me blesse, par exemple, qui viendra à mon secours?"

qui se traduit par des profits énormes pour les plus grosses des entreprises. En 1979, par exemple, les Services d'entretien Consolidés Ltée ont déclaré \$5,034,000 de profits, Empire Maintenance \$603,000, Service Moderne \$1,625,000, Surentec \$100,000, etc.

Ça sera peut-être long, mais il n'y a pas de doute: "faut faire le ménage là-dedans!"



REPORTAGE

Zellers ferme les employé-e-s ré-ouvrent

Réuni(e)s en assemblée générale samedi soir, le 2 mai 1981, les membres du syndicat des employé(e)s de Zellers (magasin 16) (CSN) ont accepté dans une proportion de 90% la convention collective et l'entente de ré-ouverture du magasin Zellers, à Sept-Iles. Dimanche le comité de négociation a signé la convention collective, qui a pris effet le 4 mai.

hausse minimum de salaire de 10% par année pour les deux premières années, contrairement à huit pour cent offert en septembre 1980. De plus l'entente procure des gains importants au niveau du normatif, entre autres sur les vacances, les congés spéciaux, la clause de congé de maternité et le travail le samedi.

une convention collective

D'une durée de deux ans et sept mois, la convention collective comporte des

toutes sont réengagées

Pour sa part, le protocole de ré-ouverture ou de retour au travail prévoit le rappel de tous les em-

LES FERMETURES NE SONT PAS TOUJOURS IRRÉMÉDIABLES

les concierges de la CSRO peuvent négocier

Les concierges de la CSRO, en grève depuis décembre 1979, se sont vus reconnaître, la semaine dernière, leurs droits de négocier avec les sous-traitants actuels de l'entretien de la CSRO.

Cette décision rendue par le commissaire du Travail Réal Bibeau marque la fin d'une guerre d'usure juridique entreprise par l'exécutif de la commission scolaire régionale de l'Outaouais contre son syndicat CSN des concierges.

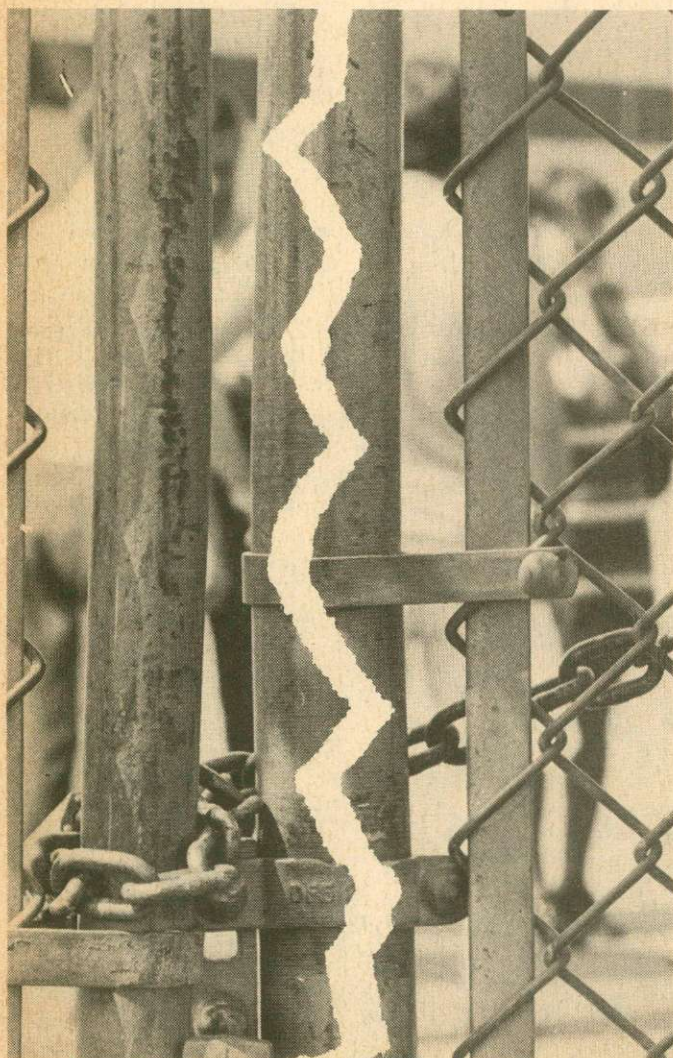
La CSRO, en pleine grève de ses concierges, avait cédé ses contrats d'entretien à de nouvelles compagnies sous-traitantes et refusé par la suite de reconnaître les droits des syndiqués à négocier leur convention collective.



D'abord dénoncées par le jeune Robert Burns, en juin 80, ces manoeuvres ont été rejetées à leur tour par le commissaire Réal Bibeau dans une décision rendue le 29 avril 81.

Le commissaire appuie l'argument du juge Burns qui conclut qu'il n'est pas nécessaire qu'il y ait lien de droit pour constater la transmission des droits et obligations d'un employeur à l'autre.

Le commissaire Bibeau déclare en effet que les compagnies BRT Services de Conciergerie Ltée, Service de Lavage Général et Services Ménagers Roy sont liées aux droits et obligations des compagnies qui



ployés-es sans exception au fur et à mesure de la reprise normale des opérations. Les rappels vont débiter mercredi, le 6 mai, et les portes vont ouvrir le 14 mai 1981.

une victoire de la solidarité

Les employé(e)s de Zellers, à Sept-Iles, tiennent à souligner que ce règlement constitue, pour eux, une victoire éclatante. Elles (ils) n'ont jamais accepté la fermeture du magasin Zellers, à Sept-Iles, et les actions qu'elles (ils) ont menées avec l'aide de militant(e)s de la CSN un peu partout en province, ont contribué à réaliser une première. En effet, Zellers

avait une réputation de "fermeux" pour riposter à une trop grande combativité des syndicats en place. Avec la victoire des employé(e)s de Zellers à Sept-Iles, les travailleurs-euses savent maintenant qu'il est possible, grâce à la solidarité et la ténacité, de provoquer également des réouvertures.

Le syndicat des employé(e)s de Zellers, à Sept-Iles, tient à remercier tous les syndicats et autres organismes qui ont répondu à leur appel de solidarité. Il tient également à remercier tous les militantes qui ont participé aux différentes manifestations de solidarité et au boycottage de décembre 1980.

Ensemble et solidaires nous avons gagné.



sous-contractaient au moment du déclenchement de la grève, le 9 décembre 1979.

Une telle manoeuvre "ne met pas fin à la grève, selon le commissaire, car autrement le droit d'association et le droit de grève seraient illusoires."

"Par l'application de l'article 45 (anciennement art. 36), les droits et obligations des employeurs ont été transférés de l'un à l'autre", précise-t-il, en soulignant dans sa décision que la grève légale doit faire partie de ce transfert de droits et d'obligations d'un employeur à l'autre.

Pour le syndicat national des concierges de la CSRO (CSN), la décision du commissaire Bibeau vient confirmer tous leurs droits et oblige les compagnies actuelles à négocier une convention collective.

"Nous voyons mal, souligne-t-il comment ces compagnies pourraient faire autrement que négocier.

La décision du commissaire fait en sorte qu'ils doivent immédiatement cesser leurs opérations avec des scabs."

Immédiatement après la décision rendue par le commissaire Bibeau, le syndicat des concierges a remis sur pied ses lignes de piquetage, bien décidé à faire respecter ses droits de représentation. Les écoles de la CSRO touchés directement par la décision du commissaire sont: les polyvalentes D'Arcy McGee, De L'Isle, Mont-Bleu, Érablière, Le Carrefour, Grande-Rivière ainsi que l'école Gamelin.

Les commissaires de la CSRO

Le 20 octobre 1980, les commissaires de la CSRO votaient une résolution demandant à leur exécutif "d'inciter fortement les compagnies Services de lavage général et Services

Ménagers Roy à négocier, dans les plus brefs délais une entente qui permette la réintégration de ses ex-employés sur la base de l'offre faite de façon à normaliser cette situation."

Mais l'exécutif de la CSRO a refusé d'endosser la résolution.

"Nous voulions négocier, affirme Yves Roy, et nous avons même proposé un protocole d'entente de retour au travail. Les commissaires aussi voulaient négocier: leur résolution était claire. Seuls s'y ont opposés une poignée d'individus"...

Le jugement Burns

La décision du commissaire Bibeau qui reconnaît aux concierges tous leurs droits d'association et de grève s'appuie sur des jugements préalables rendus au

tribunal du Travail, dont celui de Robert Burns, dans une cause semblable, celle de la polyvalente Nicolas Gatineau.

Le juge Burns, le 18 juin 1980, reconnaissait aux concierges de la CSRO leur droit de reconnaissance syndicale en dépit des manoeuvres dilatoires des mêmes commissaires qui avaient mis à pied leurs 70 employés d'entretien après avoir accordé des contrats de sous-traitance à d'autres compagnies.

Selon l'ex-ministre du gouvernement Lévesque, les articles 36 et 37 (maintenant 45) ne peuvent avoir été conçus que "pour mettre à l'abri de tout ce va-et-vient de structures corporatives, fait de bonne ou mauvaise foi, une accréditation existante, une convention collective ou une procédure quelconque en vue d'en arriver à l'obtention de l'une ou à la conclusion et à l'exécution de l'"autre".



À Montréal, il y avait de 10 à 15,000 personnes à la manifestation (c'est difficile à compter juste!) et presque autant à la fête

qui a suivi, si l'on se fie aux bières vendues. Et puis *nouvelles csn* y était.



Plus d'une dizaine de mille personnes ont également participé aux activités du premier mai dans les régions: 250 à une soirée de solidarité à **Sherbrooke**; plus de 1,000 à **Hauterive**; en **Gaspésie**, et aux **Îles**, trois manifestations ont réuni plus de 500 personnes; à **Trois-Rivières**, comme à beaucoup d'autres endroits, une virée en automobiles a conduit de nombreux manifestants sur les lieux chauds des luttes ouvrières locales et nationales, puis 300 personnes ont participé à la soirée de fête; à **St-Jean**, le conseil central était en congrès et une cinquantaine de personnes se sont rappelées les luttes

du passé, qui ressemblent étrangement aux actuelles; plus de 300 personnes étaient à la fête à **Thetford** et une centaine à la manifestation; un grand mai unitaire à **St-Hyacinthe**, où 27 organisations ont formé la Coalition du premier mai; plus de 800 personnes au rassemblement intersyndical à **Jonquière**. De plus, lors des États généraux CSN, un appui financier de chaque syndicat aux forestiers a été décidé pour la région du Saguenay/Lac St-Jean. À **Sorel**, enfin, où était Norbert Rodrigue, toute la journée a été un succès.

...petites nouvelles...



Président du syndicat de Commonwealth Plywood où, avec des dizaines de militants et de militantes il avait mené une lutte sans merci pour le droit à la reconnaissance syndicale, Gérard Gagné était revenu depuis un an à son premier métier, celui de travailleur forestier.

Gréviste la CIP, il travaillait maintenant à la scierie des Outardes. Toujours syndiqué CSN.

Il est mort jeudi matin, 7 mai, à 7 heures, fauché par un arbre. Ce militant syndical enthousiaste, au cœur d'or, est donc mort en exerçant un métier dont on ne cesse de dire,

depuis plus d'un an, qu'il est le plus dangereux d'entre tous.

Les militants se souviendront de son dernier témoignage, au congrès de mai 80. Les grévistes de la CIP se souviendront aussi de son intervention à l'assemblée générale qui votait la grève en juillet. "Fiez-vous sur la CSN, elle va vous soutenir", disait Gérard Gagné. Ceux et celles qui avaient été témoin de son témoignage devant la commission parlementaire du travail, en septembre 79, se souviendront aussi de la sincérité de ce militant. De sa grande intelligence aussi.

Ce gars de Ste-Irène, petit village de la vallée de la Matépédia, ne laisse derrière lui que de bons souvenirs, comme seul peut laisser un gars vrai, un gars correct.

Le mouvement offre à son épouse et à ses enfants ses plus sincères condoléances.

dure bataille avant de voir leur syndicat accrédité. En effet, l'employeur a d'abord procédé à une série de congédiements (20 sur 25) puis à une fermeture qui fut suivie, comme par hasard, de travaux à domicile pour enfin réouvrir avec sept employées. Puis quatre travailleuses ont réintégré leurs postes après avoir gagné des plaintes en congédiement pour activités syndicales.

C'est donc avec une assemblée générale divisée (sept contre quatre) qu'a été entreprise la négociation d'une convention collective. Puis les deux groupes se sont rapprochés grâ-

ce à un admirable travail syndical pour en arriver à une convention collective négociée et satisfaisante.

Le syndicat des 175 gardiens de sécurité de la municipalité de la Baie James (CSN) a signé, le 19 avril, une convention de trois ans.

Ce nouveau contrat prévoit entre autres une augmentation de 3\$ l'heure, répartie sur 20 mois, des congés de chantier améliorés (transport payé jusqu'au domicile), meilleur régime d'assurances et clauses de temps supplémentaire améliorées. Le contrat a été accepté à plus de 80%.



Il y a, à Saint-Lambert, une résidence de luxe pour personnes âgées qui porte le nom de Central Park Lodge of Canada, propriété de Trizec Corporation, elle-même propriété de la famille Bronfman. Les 80 préposé-e-s aux bénéficiaires, à l'entretien et aux cuisines n'y étaient pas syndiqué-e-s jusqu'à ce que le syndicat des travailleurs et travailleuses de Central Park Lodge (CSN) dépose une requête en accréditation, en décembre dernier, pour y représenter les 60 employés réguliers. Puis s'ajoutèrent les 20 employés à temps partiel, quelques mois plus tard. Les deux certificats d'accréditation sont aujourd'hui en possession du syndicat, suite aux déci-

sions des agents d'accréditation Robert Rhéaume et Marcel Rivard.

Le commissaire du travail Benoît Laviolette vient de faire parvenir au Syndicat des employés de Qualcar (CSN) le certificat d'accréditation pour lequel il avait déposé une requête en bonne et due forme le 19 novembre dernier. Regroupés en association de boutique depuis juillet 1976, ces 80 salariés fabriquent, dans leur usine de ville Saint-Laurent, des produits d'entretien pour les automobiles: huiles, antigel, lave-vitres, etc. Par la même occasion, le commissaire Laviolette a ordonné la réinstallation du militant François Chayer, congédié le 26 janvier pour activités syndicales.

Contrairement, à leurs camarades de Sorel et de Tracy, les 12 employés de cafétérias de l'Institut de recherches de l'Hydro Québec, division de Varennes, n'étaient pas membres du Syndicat des Services industriels Tracy (CSN). C'est maintenant chose faite, sur décision de l'agent d'accréditation Edouard Dumas.



Voici quelques changements à l'exécutif du conseil central de Thetford:

- appui aux luttes: Roger Isabel
- information: Richard Gagnon



A la veille de la Fête internationale des travailleurs et des travailleuses, une première convention collective a été signée aux Ateliers de tissage Martine Gruber entre la direction et le syndicat CSN.

Cette convention n'est pas tombée du ciel, cependant: les travailleuses ont dû livrer une longue et

...petites nouvelles...



C'est en grande pompe que les journalistes de Radio-Canada ont enterré le droit à l'information, le 30 avril dernier. Ils rappelaient ainsi que leur grève dure depuis plus de six mois et que les négociations ne progressaient nullement, les administrateurs de la Société d'État affichant une attitude arrogante à leur égard tout en privant le public d'informations.

conflits de travail

Depuis le 11 avril dernier, les 1,600 travailleurs du Chantier naval de Lauzon sont en lock-out.

L'employeur a décrété le lock-out parce que les travailleurs refusaient d'effectuer du temps supplémentaire. Décision prise par les travailleurs en assemblée générale le 21 mars 1981.

Depuis le lock-out, les travailleurs ont réussi à empêcher les 410 cadres de passer la ligne de piquetage. Les négociations se déroulent à un rythme accéléré, du lundi au dimanche, soir et matin.

À ce jour, deux injonctions provisoires ont été émises ordonnant aux travailleurs de laisser passer

les cadres et représentants de la compagnie.

La lutte continue et le syndicat s'attend à avoir les offres monétaires, dans la fin de semaine du 9 - 10 mai.

Malgré les compromis importants que le comité syndical de négociations a faits pour essayer d'en arriver à une entente, la **Canadian International Paper (CIP) de La Tuque s'est retirée à nouveau de la table de négociations**, la semaine dernière, même si deux autres journées de négociations étaient prévues.

La compagnie n'a pas changé sa dernière offre monétaire, qui remonte au 23 septembre dernier. Rappelons que les travailleurs forestiers préconisent présentement une disparition du travail à forfait sur une plus longue période, en réclamant pour la durée de la convention des augmentations de salaire à l'heure et

un revenu minimum décent par journée travaillée, point qui n'est pas encore réglé.

...
Une institution d'éducation peut-elle faire d'importants profits tout en étant subventionnée à 80% par l'administration publique? Telle est la question que se posent les enseignants en grève et les étudiants de l'Institut Teccart, de Montréal. Cela a été confirmé par un sous-ministre adjoint à l'Éducation, qui a déclaré lors d'une rencontre avec les professeurs et les étudiants, que Teccart avait l'argent nécessaire pour répondre aux demandes justifiées des enseignants. Depuis le 9 avril, pourtant, il n'y a pas eu de négociations, ce qui compromet gravement toute l'année scolaire des étudiants et étudiantes de Teccart.

LE DEVOIR

Le syndicat de la rédaction du Devoir, affilié à la FNC, a refusé la semaine dernière par vote à scrutin secret les premières offres écrites de la direction touchant les matières professionnelles. Toutefois, à la lumière de quelques ouvertures faites par le nouveau directeur du journal, M. Jean-Louis Roy, les syndiqués ont donné mandat à leur comité de négociation de poursuivre les pourparlers en vue d'en arriver à une entente. La direction accepte maintenant que le comité d'entreprise, auquel participent les employés, puisse désormais se pencher sur les problèmes de distribution et de mise en marché.



Le Syndicat des travailleurs(euses) de la Place Ville-Marie (CSN) vient de déposer auprès du ministère du travail une requête en accréditation pour représenter les quelque 275 employés de cet établissement, membres du local 31 de l'Union des employés d'hôtels, restaurants et commis de bars (FTQ) depuis 1967.

Ce nouveau succès de la CSN dans le secteur de l'hôtellerie à Montréal s'inscrit dans la foulée des autres organisations réussies au cours du mois de janvier dernier où des syndicats autonomes affiliés à la CSN ont recueilli l'adhésion majoritaire des employés du Reine-Elisabeth, du Quatre-Saisons, du Holiday Inn La Seigneurie, du holiday Inn Place Dupuis et du Holiday Inn centre-ville.

Les quarante employé(e)s de la succursale de Lachine des Rôtisseries Saint-Hubert ont déposé auprès du ministère du travail une requête en accréditation pour être représentés par le syndicat des travailleurs et travailleuses des Rôtisseries Saint-Hubert, affilié à la CSN.

Ce groupe s'ajoute à ceux des succursales Saint-Martin (70 employés), Saint-Charles (60 employés) et forum (60 employés) qui ont tous déposé des requêtes en accréditation pour être représentés par leur syndicat CSN.

au 1er mai à la CSN 5004 GRÉVISTES

CÔTE-NORD

- Québec North Shore (FTPF): 600 grévistes depuis le 14 juillet 1980.

- Soc. Conservation Côte Nord (FTPF): 88 grévistes depuis le 1er juillet 1980.

- Dionne & Associés (Métallurgie): 9 lock-outés depuis le 6 avril 1981.

GASPÉSIE

- Employés municipaux de la ville de Chandler (FESP): 24 grévistes depuis le 12 mars 1981.

- Employés de garages de la Gaspésie (Métallurgie): 33 lock-outés depuis le 6 avril 1981.

GRANBY

- Employés Verreault Transport Limitée, section transport scolaire (FESP): 75 grévistes depuis le 13 mars 1981.

- Employés Verreault Transport Limitée, section autobus Inter-Cité (FESP): 17 grévistes depuis le 13 mars 1981.

OUTAOUAIS

- Employés municipalités de la Pêche (FESP): 10 grévistes depuis le 2 février 1981.

- Employés de la CSRO (FESP): 27 grévistes depuis le 9 décembre 1979.

- Chauffeurs scolaires CTCRO (FESP): 110 grévistes depuis le 14 janvier 1981.

- Employés CLSC des Draveurs (FAS): 42 grévistes depuis le 27 avril 1981.

JOLIETTE

- Employés des Autobus Gil-Ber (FESP): 30 grévistes depuis le 17 février 1981.

MONTRÉAL

- Travailleurs Brooke Bond Food (Commerce): 238 depuis le 25 mars 1981.

- Employés de la Rédaction Le Devoir (FNC): 33 grévistes depuis le 6 avril 1981.

- Employés Tex Bleach (Commerce): 84 grévistes depuis le 6 février 1980.

- Travailleurs Cinémas Complexe Desjardins (FNC): 12 grévistes depuis le 11 novembre 1980.

- Employés Théâtre St-Denis (FNC): 30 grévistes depuis le 11 novembre 1980.

- Employés municipaux de Pin-court (FESP): 24 lock-outés depuis le 17 mars 1981.

- Communications Radio-Canada (FNC): 200 grévistes depuis le 29 novembre 1980.

- Employés Dismat Bureau (Commerce): 34 grévistes depuis le 3 décembre 1980.

- Employés Institut Teccart (FNEQ): 21 grévistes depuis le 3 mars 1981.

NORD-OUEST QUÉBÉCOIS

- Travailleurs Bois de sciage

(FTPF): 143 grévistes depuis le 4 décembre 1980.

QUÉBEC

- Employés Alimentation en gros de Québec (Commerce): Section Provigo Inc. Entrepôt - 80 grévistes. Section Presto Lévis, Vanier et Charlesbourg - 12 grévistes depuis le 22 avril 1981.

- Employés Agence Provinciale du Québec 1972 (Commerce): 42 grévistes depuis le 17 novembre 1980.

- Travailleurs du Centre Aidop (FAS): 15 grévistes depuis le 9 décembre 1980.

- Travailleurs des Hebdomos de la région de Charlevoix (Communications): 4 lock-outés depuis le 27 mars 1981.

- Chauffeurs autobus de la Rive sud (FESP): 30 grévistes depuis le 2 décembre 1980.

- Employés du transport Chauvreau, section service aéroportuaire (FESP): 25 grévistes depuis le 5 février 1981.

- Employés du Chantier Naval de Lévis (Métallurgie): 1663 lock-outés depuis le 11 avril 1981.

- Travailleurs de l'Aluminium de la Rive-Sud (Métallurgie): 20 grévistes depuis le 29 avril 1981.

SAGUENAY LAC

ST-JEAN

- Travailleurs Forestiers Girardville (FTPF): 110 grévistes depuis le 12 août 1980.

- Employés des magasins de Chicoutimi - Servo Mat (Commerce): 21 grévistes depuis le 26 septembre 1980.

- Employés des magasins de Chicoutimi - Multi Restaurants (Commerce): 35 grévistes depuis le 4 mars 1981.

- Employés du Centre d'Estimation du Saguenay (Métallurgie): 3 grévistes depuis le 13 mars 1981.

SHAWINIGAN

- Travailleurs en forêt de la Mauricie (FTPF): 1500 grévistes depuis le 1er juillet 1980.

SHERBROOKE

- Employés de la Radio CJRS (FNC): 19 lock-outés depuis le 21 novembre 1980.

- Employés de Carrière Hébert - section Sable Lavé (FNSBB): 32 lock-outés depuis le 23 avril 1981.

RICHLIEU-YAMASKA

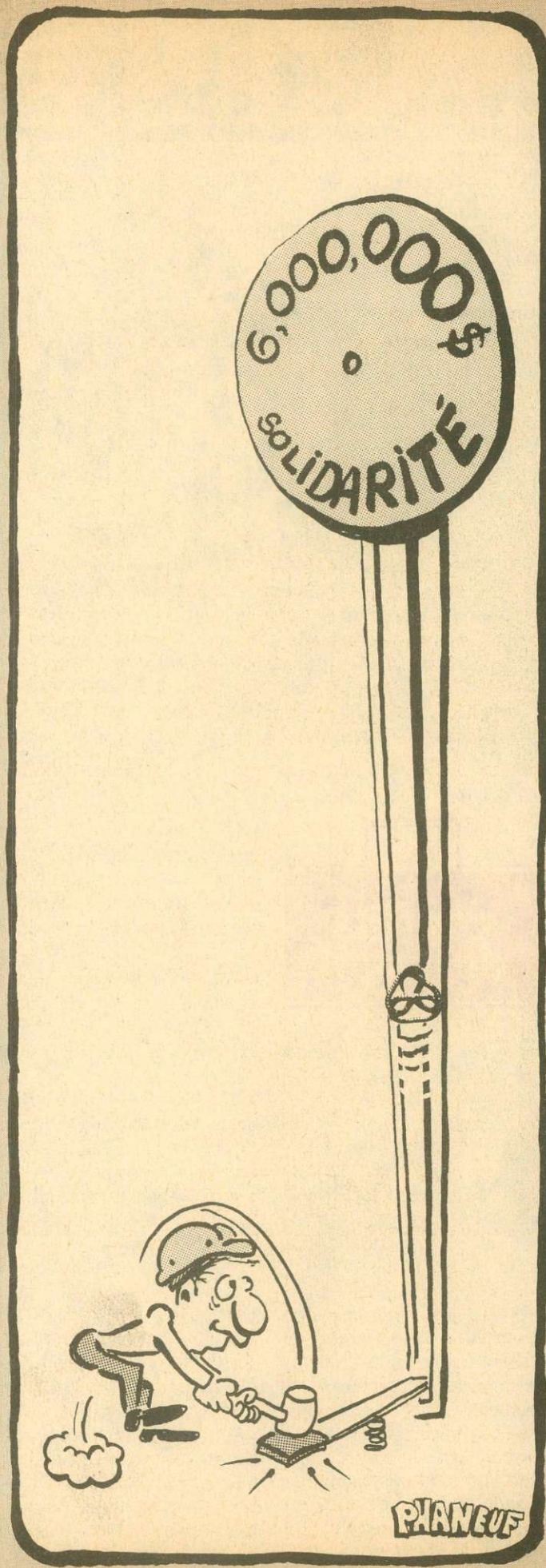
- Ass. boissons gazeuses de St-Hyacinthe (Commerce): 6 grévistes depuis le 10 juillet 1980.

THETFORD MINES

- Imprimeurs de Thetford (Non fédéré): 10 grévistes depuis le 31 juillet 1978.

SYNDICAT NON-AFFILIÉ

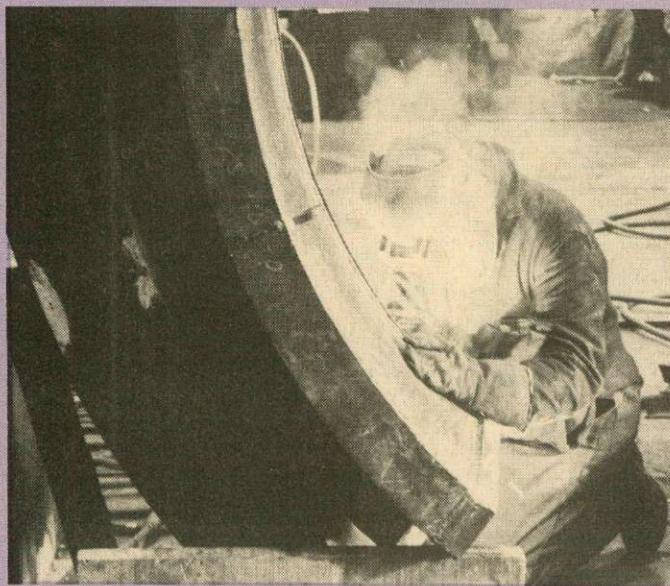
- Travailleurs de Radio-Acadie CJVA FNC: 13 grévistes depuis le 13 février 1981.



CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR LE FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

Le tour des fédérations

La campagne se poursuit activement. Après avoir donné un aperçu de la situation au commerce, au papier et forêt, aux communications, dans le bâtiment, chez les enseignants et aux affaires sociales la semaine dernière, Nouvelles CSN termine ce tour des fédérations avec le point sur quatre autres secteurs.



FMMPC

À la métallurgie, mines et produits chimiques, plusieurs syndicats ont déjà tenu leur assemblée et on atteint rapidement les objectifs fixés. Ainsi, à la Reynolds de Baie Comeau, l'assemblée a voté son ob-

jectif de \$48,451. À la Firestone de Joliette, le syndicat a voté un montant de \$20,160 alors que son objectif était de \$17,297. À l'Asbestos corporation de Thetford, les deux syndicats des employés de bureau et à l'heure ont versé leur objectif de \$66,232. La même chose pour les travailleurs de l'Alcan à Shawinigan, qui ont atteint leur objectif de \$26,650. À Sorel, le syndicat des employés de bureau de Marine a souscrit une somme de \$14,667 pendant que les employés de garages de Rimouski votaient un montant de \$5,062. Dans une situation financière difficile à cause des fermetures et des mises à pied massives, la fédération n'a pu encore s'engager à souscrire au FDP.



FPSCQ

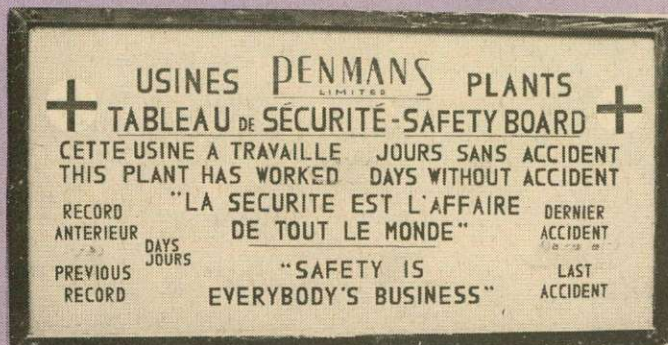
À la fédération des professionnels salariés et cadres, toutes les assemblées sont cédulées et les assemblées d'information nécessaires ont été tenues. Cinq syndicats ont déjà atteint leur objectif, dont les professionnels des Cegep Montmorency et Maison-neuve, qui ont voté \$1,145 et \$1,802.

FESP

La campagne de financement est véritablement en marche dans la fédération des employé(es) des services publics, qui a déjà versé \$40,000 au FDP sur un montant voté de \$75,000.

Les employés municipaux de Rimouski et ceux de Brossard ont déjà sous-

crit des sommes de \$4,488 et \$3,648. Le syndicat de la régionale de Tilly a atteint son objectif de \$11,582, de même que les employé(es) de bureau de la régionale de l'Estrie, \$9,644. À la régionale Lanaudière, c'est un montant de \$8,400 qui a été versé au FDP.



TVC

Dans le secteur Textiles-Vêtements-Chaussures, les assemblées syndicales ont commencé à se tenir un peu partout. On signale que deux syndicats de Montréal ont atteint leur objectif, soit Hubbard, qui a souscrit \$5,987 et Chaussures Corbeil, \$4,643. Le syndicat de Dana, à Berthier, a voté

une somme de \$2,127 et celui de Scappa Dryer a voté \$2,000. On a déjà souligné le fait que c'est le syndicat du tricot de St-Hyacinthe qui, le premier, avait fait parvenir son chèque de \$3,538 pour la campagne de financement du fonds de défense.



CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR LE FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

La petite histoire du fonds de défense (7)

À plus d'un titre, le congrès d'octobre 1966 fut très important dans l'histoire du mouvement. C'est à ce congrès que Marcel Pepin présenta son premier rapport moral intitulé "Une société bâtie pour l'homme", qui amorçait un virage au plan de l'orientation.

C'est aussi cette année-là que le fonds de défense devint un outil encore mieux adapté pour assumer le soutien des travailleurs et travailleuses en conflit.

Dépendant du salaire, la cotisation au FDP variait de 50 cents à 75 cents par mois. Les syndicats furent regroupés en trois catégories sur cette base. Cela représentait une augmentation importante par rapport aux cotisations antérieures mais cette proposition fut adoptée par une majorité de 81% des 1,200 délégués, dans un vote au scrutin secret.

PRÈS DE LA MOITIÉ DES SYNDICATS ONT TENU OU CONVOQUÉ LEUR ASSEMBLÉE

C'est maintenant dans les syndicats locaux que la campagne de financement du FDP se poursuit; les fédérations et les conseils centraux, durant les dernières semaines, ont mis des efforts pour structurer la campagne dans leurs organismes respectifs. Une opération semblable exige une somme incroyable de contacts, de vérifications, pour déterminer le moment des assemblées et les personnes-ressources qui doivent y participer.

Quand on sait que la CSN compte environ 1,500 syndicats affiliés, on peut constater l'ampleur de la campagne.

Cette semaine, environ

300 syndicats avaient tenu leur assemblée et 350 avaient déterminé une date à laquelle la décision serait prise. Jusqu'ici, plus de

95% des syndicats acceptent de souscrire à la campagne volontaire de financement, votant des montants qui, souvent, dépassent l'objectif fixé.

De nombreux grévistes

D'autre part, on constate que la moyenne hebdomadaire de travailleurs et travailleuses en grève ou en lock-out continue de se maintenir au niveau de 5,000. Rappelons que les prestations de grève se situent, à compter de la 22e journée, à \$30 pour les célibataires et \$48 pour ceux et celles qui ont des personnes à charge et qu'au début de la 7e semaine, ces prestations hebdomadaires sont augmentées à \$48 et \$78.

Ces montants ne sont pas énormes et ne servent qu'à parer aux urgences, mais tenant compte du nombre important de prestataires, c'est un total significatif qui en résulte chaque semaine. Ainsi, il y a deux semaines, le FDP déboursait une somme de \$209,664 pour soutenir les grévistes; cette semaine, le soutien aux grévistes atteint \$278,076.



Photo Jacques Jobin

L'équipe nouvelles csn

Jean-Noël Bilodeau, Jean-Claude Champagne, Guy Ferland, Jacques Gauthier, Pierre Gauvin-Evrard, Henri Jalbert, Luc Latraverse, Jean-Pierre Paré, Michel Rioux, François Rivard et André Sauvé

collaboration:

Michel Crête, Paule DesRivières, Umberto Pinochet.

nouvelles csn, organe officiel de la CSN, paraît tous les lundis à l'intention des travailleurs et des travailleuses.



CSSMM:

Séance tenante, un chèque de \$56,093.

"Nos membres n'ont jamais reçu de prestations de grève, déclarait le trésorier du syndicat du Centre des services sociaux du Montréal métropolitain (FAS), Pierre Venne, à Nouvelles CSN. Mais nous savons que faisant partie du secteur public, nous profitons du FDP en appui à nos négociations. Notre contribution, c'est aussi une façon d'être solidaires des autres travailleurs et travailleuses membres de la CSN." Le 17 avril, en assemblée générale, le syndicat adoptait à l'unanimité une résolution à l'effet de verser au FDP l'objectif fixé. Séance tenante, un chèque au montant de \$56,093 était expédié à la CSN, en guise de contribution de ce syndicat de 1,350 membres.

Cette semaine, le FDP a versé la somme de \$278,076.

La CSN soutient 4,928 grévistes.